

La présente décision
affichée le 7 juin 2019
et transmise au représentant de l'État
le 6 juin 2019
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-neuf, le 4 juin, à 9h30,
le Conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 24 mai 2019

Présents : (25)

Collège Région :

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHERITIER

Collège Département d'Indre-et-Loire :

Collège EPCI 41 : François BORDE, Jean GASIGLIA, Jean-Paul TAPIA, Bernard BONHOMME, Philippe
MERCIER, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Roland BINGLER,
Laurent ALLANIC, Joël DEBUIGNE, Alain BRUNET, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIERE

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Olivier VIEMONT, Marc HAMON, Pierre DOURTHE,
Alain DELHOUME, Jean-Serge HURTEVENT, Jocelyn GARCONNET

Absents : (29)

Pierre COMMANDEUR, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Claude GREFF, Pascal BIOULAC, Jean-
Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre
LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Stéphane BAUDU, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON,
Nathalie MATHIEU, Bernard GIRAULT, Jean-Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT,
Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Magali L'HERMITE, Thierry
BRUNET, Christian PIMBERT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON

Personnes ayant donné pouvoir : (5)

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHERITIER

Bernard GIRAULT à Éric MARTELLIERE

Jocelyne COCHIN à Pierre DOURTHE

Martine CHAIGNEAU à Michel GUIMONET

Pour : 30 (45 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

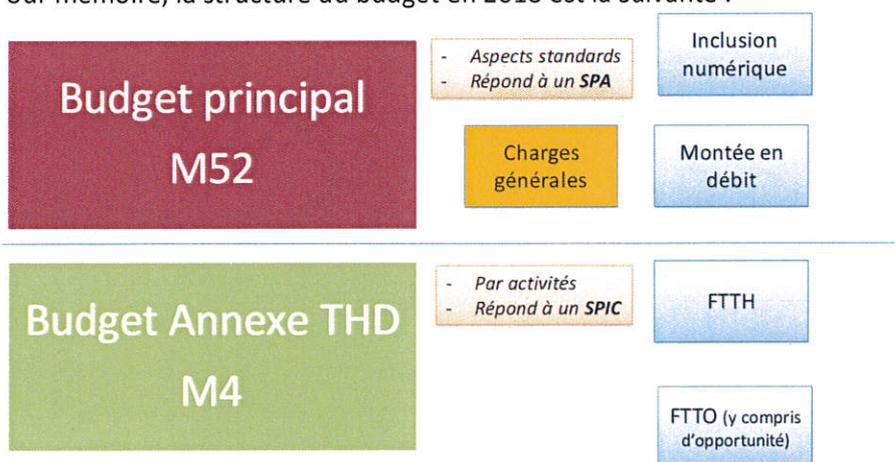
Délibération 2. Approbation du Compte administratif 2018

Sur le plan budgétaire, il s'agit du premier exercice du SMO Val de Loire Numérique avec les membres du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs événements :

- Les premiers versements par le Syndicat des subventions au délégataire Val de Loire Fibre sont intervenus cette année (2 601 646 €),
- La contribution de fonctionnement demandée aux membres en 2018 a été inférieure à celle de 2017 (589 998 € en 2018 contre 601 770,10 € en 2017),
- Le dossier de demande de subvention de l'État (FSN) concernant la phase 2 a été déposé le 23 juillet 2018,
- De nouveaux recrutements sont intervenus en 2018 pour le suivi technique de la DSP et le développement des usages en coopération avec les stratégies des membres en la matière.

Pour mémoire, la structure du budget en 2018 est la suivante :



I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

A. Investissement

1. Dépenses : 1 035 206,04 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Des études ont été réalisées pour un montant de 59 253,95 € au titre :

- Du suivi des programmes des montées en débit (9 693,95 €),
- De la mise en place du projet Wifi et notamment de la rédaction du cahier des charges du marché d'acquisition de bornes publié en décembre 2018 (49 560 €).

La création du site internet Val de Loire Numérique a coûté 8 360 € en 2018. Ce dernier a été mis en service courant 2018.

Le SMO a acquis plusieurs licences pour le logiciel paie (547,43 €) et le projet SIG/SID (9 227,86 €). En effet, l'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher met à disposition du SMO par le biais d'une convention, un outil lui permettant d'exploiter des données cartographiques, géographiques et alphanumériques. Cet outil SIG fonctionne sous ArcGIS de l'éditeur ESRI et se destine à terme principalement aux acteurs publics du territoire.

De plus, le Syndicat a engagé en 2018 une réflexion sur l'outil nécessaire au contrôle de la DSP. Le SMO a donc commandé des licences auprès de Naomis et de Nexis (9 227,86 €).

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

Lors du Conseil syndical du 12 décembre 2017, le règlement d'intervention du passeport a été modifié afin d'étendre son bénéfice au territoire d'Indre-et-Loire. Une enveloppe de 50 000 € par département était prévue au budget. Au titre du département du Loir-et-Cher, 6 112,95 € de subventions ont été versées en 2018, représentant 11 dossiers. Au titre du département d'Indre-et-Loire, 31 532,50 € de subventions ont été versées, représentant 58 dossiers.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Afin de promouvoir le SMO Val de Loire Numérique, un outil de communication (drapeau flottant) a été acquis pour un montant de 894 €. Des outils informatiques ont été acquis pour 4 694,59 €.

Suite à l'arrivée de nouveaux agents, les dépenses de mobiliers de bureaux se sont élevés à 2 195,89 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Les travaux de montée en débit se sont achevés en 2018 et s'élèvent à 912 386,87 €. En 2018, les programmes 2 et 3 relatifs au marché Sobeca ont été finalisés. Les derniers paiements interviendront en 2019.

2. Les recettes : 5 023,84 €

040 : Opérations d'ordre de transferts entre section

Les recettes liées aux amortissements des biens mobiliers (amortis sur 10 ans) et équipements informatiques (amortis sur 5 et 3 ans), payés en 2017, ont représenté 5 023,84 €.

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 736 538,99 €

012 : Charges de personnel

Les charges de personnels s'élèvent à 365 603,58 €, soit 56% du budget de fonctionnement de 2018.

Sur les deux postes de chargés d'affaires créés par délibération le 12 mars 2018, un seul a été pourvu en décembre 2018. Le poste de Directeur de projet Smart Val de Loire a été pourvu en décembre 2018. De plus, par délibération du 5 octobre 2018, le SMO a fait évoluer son organisation, Maud Lagneau est devenue directrice adjointe et le poste de responsable administrative (cat. A) a été transformé en deux postes de rédacteurs (cat. B) suite au départ d'un agent.

Fin 2018, le SMO était constitué d'un DGS, de deux assistantes, d'un chargé d'affaires Très Haut débit sous la responsabilité d'un Directeur technique, d'une Directrice adjointe et d'une Directrice de projet Smart Val de Loire.

011 : Charges à caractère général

Les frais de structures représentent 97 829,20 € soit un taux de réalisation de 76 % (128 400 € budgétisés). Elles sont constituées principalement du loyer et charges (21 174,92 €), des assurances personnels et responsabilité civile (10 834,42 €), de la location de véhicules (13 036,69 €), de la cotisation Avicca (4 890 €), des frais de télécommunications (2 236,17 €), de reproduction/impression (11 461,77 €), d'affranchissement, de formations (7 680 €) etc.

Dépenses liées aux équipements montée en débit : le Syndicat a mis en affermage ses équipements en octobre 2018.

Pour rappel, il avait été intégré, par prudence, dans le budget 2018, des dépenses relatives à la maintenance, à l'énergie, aux redevances d'occupation, aux liens de collecte Actélis et à l'assurance des armoires de montées en débit en année pleine. Ces dépenses représentaient 211 000 € au titre des deux départements.

Concrètement, il a été dépensé 136 395,57 € : 18 711 € pour la maintenance, 80 676,67 € pour l'énergie, 32 207,80 € pour les redevances d'occupation, 4 800,10 € pour les liens Actélis.

Les autres dépenses représentent 102 086,49 € sur un budget de 278 155 € soit un taux de réalisation de 37% et intègrent notamment :

- Une AMO pour accompagner le Syndicat dans la définition de ses besoins en matière de SIG (39 987 €).
- Un accompagnement juridique pour la publication de l'appel à manifestation d'intentions sur le projet wifi (27 000 €).
- Un budget au titre de la communication (réalisation des atlas FttH, reportage photos, conférence de presse, réalisation d'un film sur le déploiement de la fibre etc.) soit 15 030 €.
- Un accompagnement du Syndicat dans la mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État dit RIFSEEP (5 100 €).
- Un versement de 7 920 € à Qualiconsult dans le cadre des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les chantiers de montée en débit.

022 : Dépenses imprévues

Les 50 000 € budgétisés au titre des dépenses imprévues n'ont pas été utilisés.

65 : Autres charges de gestion courantes

Le Syndicat a versé une subvention de 29 600 € à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires conformément à la délibération votée le 5 octobre 2018. Une régularisation de centimes de TVA, a été réalisée pour 0,31 €.

67 : Charges exceptionnelles

Le budget annexe THD n'a pas nécessité de financement du budget principal.

042 Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. recettes investissement (I. A investissements 2 recettes)

2. Recettes : 1 663 074,83 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations...

Conformément à la délibération du 12 mars 2018, le budget principal a facturé 305 496,30 € au budget annexe au titre des moyens généraux soit 80% des moyens généraux.

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructures de montée en débit, Orange a versé 124 732,99 € au Syndicat au titre des exercices 2017 et 2018 (armoires construites par le SMO et armoires mises à disposition par les Départements).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation

Participation des membres : conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collègue contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement. La participation des membres en 2018 est de 589 998 € répartie comme suit :

- Département du Loir-et-Cher : 118 000 €
- Département d'Indre-et-Loire : 118 000 €
- Région Centre-Val de Loire : 118 000 €
- EPCI Loir-et-Cher: 117 999 €
- EPCI Indre-et-Loire : 117 999 €

Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

Conformément à l'article 5.7 de la convention DSP « Le Délégué s'acquiesce d'une redevance au profit du Délégué en contrepartie des ouvrages et équipements que ce dernier lui met à disposition dans le cadre de la mission 2, à savoir les liaisons optiques et équipements visant d'une part à la mise en œuvre de solution de Dessert FttE Pré-BLOM et d'autre part à la mise en œuvre de sites FttN ». Son montant a été de 640 000 € HT en 2018.

77 : Produits exceptionnels

Sodexo a effectué un remboursement de 41,79 € au Syndicat au titre de ticket restaurants non utilisés par des agents.

013 : Atténuations de charge

Des écritures relatives aux tickets restaurants sont constatées à hauteur de 2 805,75 € correspondant à la prise en charge en 2018 du financement des tickets restaurants, à hauteur de 2,25 € l'unité par la collectivité.

C. Les résultats 2018

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	1 035 206,04	736 538,99
Recettes 2018	5 023,84	1 663 074,83
Résultat de l'exercice 2018	-1 030 182,20	926 535,84
Résultat 2017 reporté	2 542 946,04	0,00
Résultat de clôture 2018	1 512 763,84	926 535,84
	2 439 299,68	

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement de 926 535,84 € s'explique principalement par la non consommation des crédits d'études (181 000 €), des charges de personnel (284 000 €, l'ensemble des postes n'étant pas pourvu sur 2018), le non versement de la subvention d'équilibre au Budget annexe THD (371 000 €), les dépenses liées aux équipements mis à disposition du délégué en octobre (prévues en année pleine au BP 2018) à hauteur de 77 000 €.

II) BUDGET ANNEXE (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 3 563 766,95 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) constituée des cabinets Tactis, Klopfer et Sphère Publique a accompagné le Syndicat dans le cadre de la négociation fin 2017 puis du suivi de la DSP en 2018 (119 075 €). Les frais de publicité relatifs à la publication fin 2017 de l'attribution de la DSP se sont élevés à 1 453,60 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Enfouissement préventif

- Loir-et-Cher : 10 138,19 € ont été versés au SIDELC dans le cadre de la convention SIDELC-SMO pour la dissimulation des réseaux basse tension et téléphonique (Montlivault, Sassay, Nouan-le-Fuzelier, Selles-sur-Cher, Chaumont-sur-Tharonne). Des études de coordination ERDF et SDELIC ont été réalisées pour 4 500 € par FMProjet.
- Indre-et-Loire : 58 795,54 € ont été versés au SIEIL dans le cadre de la convention concernant les travaux sur la ville d'Amboise.

Sites prioritaires

- Indre-et-Loire (109 416,78 €) : Il s'agit de la ZA Polaxis et des collèges pour lesquels l'ensemble de la phase 1 a été réalisé courant 2017. Les travaux de la phase 2 sont achevés depuis mi-décembre 2017 et ont continué en 2018. La réparation de 3 fourreaux sur la commune de Marçay a été effectuée (2 045 €)
- Loir-et-Cher (193 596,84 €) : solde des opérations démarrées en 2017 et réalisation de la desserte interne de la ZA des Portes de Chambord à Mer, de la ZA Les plantes à Noyers-sur-Cher pour une mise en service courant 2018 (raccordements 16 336,25 € pour les deux zones). Les travaux sur sites prioritaires concernent également les collèges avec notamment les travaux à Montrichard (52 177,78€). Les travaux à la ferme de Boulogne ont été également réalisés (50 516,95 €).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

En 2018, les versements effectués dans le cadre du FttH s'élèvent à 2 601 646 € dont :

- Un premier versement de 1 300 823 € dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention signée avec TDF,
- Un second versement de 1 300 823 € dans les 30 jours suivant la libération du capital à la société de projet (Val de Loire Fibre).

Pour rappel, 13 500 000 € étaient prévus au budget primitif de 2018. Aucun autre versement n'a été effectué en 2018 car aucune étude n'a été transmise au SMO.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

En M4, l'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires en 2016 et 2017 ce qui correspond à un montant de 465 145 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Recettes : 2 543 418 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Suite à l'attribution de la DSP et à la contribution importante du délégataire, l'ensemble des participations des collectivités a été révisé à la baisse. Par délibération d'octobre 2018, les plans de financements ont été modifiés. Au total 144 M€ d'économies ont été réalisées par les collectivités membres sur ce projet. Conformément aux conventions, aucune contribution n'a été appelée en 2018 auprès de la Région Centre-Val de Loire, du Conseil départemental d'Indre-et-Loire (ce dernier ayant versé en avance de phase 6 M€ en 2017) et des EPCI du territoire.

Le département du Loir-et-Cher a participé à hauteur de 2 500 000 € conformément à l'échéancier de la convention.

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 43 418 € sur cette année 2018 concernant les frais d'études et frais d'insertion (recettes d'investissement = dépenses de fonctionnement).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 415 534,24 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les frais de fonctionnement liés à la maintenance des sites prioritaires se sont élevés à 39 079,51 €.

Il a été versé à l'Office National des Forêts (ONF), 11 039 € au titre des redevances d'occupation du domaine public sur le site de la Ferme de Boulogne (refacturé ensuite à l'identique au site).

Suite au transfert de compétence, la Communauté de communes Bléré Val de Cher a mis à disposition du SMO la zone de Sublaines. Cette dernière est gérée dans le cadre d'une DSP par Blue Infra jusqu'en septembre 2019. Il a été payé, en 2018, 16 500 € au délégataire.

80 % du coût des moyens généraux payés sur le budget principal sont refacturés au budget annexe (cf explications dans budget principal) soit 16 939,68 € au titre des loyers.

Chapitre 012 : Charges de personnel

80 % du coût des moyens généraux payés sur le budget principal sont refacturés au budget annexe soit 288 556,62 € au titre des frais de personnel.

Chapitre 65 : Charges diverses de gestion courante

Il a été dépensé dans ce chapitre 1,43 € pour la régulation de centimes de TVA.

Chapitre 68 : Amortissements

Les amortissements concernant les amortissements des études de 2016 et 2017 s'élèvent à 43 418 € en 2018.

2. Recettes : 878 557,32 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de Fibre Optique du Site « Maïsadour », Orange a versé 826,32 € au Syndicat. Une redevance d'occupation a également été versée au SMO dans le cadre de la ZA de Sublaines (1 500 €).

Redevance de contrôle : l'article 4.3.1 du contrat de la DSP stipule « Afin de couvrir les frais engagés par l'Autorité Délégante pour le suivi des investissements à la charge du Délégataire ainsi que le contrôle du

service délégué, le Déléataire lui verse une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont détaillés dans le contrat de DSP. » Elle a été de 400 000 € en 2018.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La redevance payée par le SMO à l'ONF dans le cadre du dossier de la Ferme de Boulogne est refacturée à M. Catroux conformément à la convention passée avec ce dernier le 27 octobre 2017 ainsi que l'avenant en date du 15 novembre 2018 soit 11 086 € au titre des exercices 2017 et 2018.

Chapitre 77 : Charges exceptionnelles

Le budget annexe n'a pas sollicité de versement de subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2018 (rappel BP 2018 : 371 026 €)

042 : Opérations d'ordre de transfert

Cf. II A 1.

C. Les résultats 2018

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	3 563 766,95	415 534,24
Recettes 2018	2 543 418,00	878 557,32
Résultat de l'exercice 2018	-1 020 348,95	463 023,08
Résultat 2017 reporté	12 905 286,59	0,00
Résultat de clôture 2018	11 884 937,64	463 023,08
	12 347 960,72	

Le résultat de fonctionnement 2018 est de 463 023,08 €. Il s'explique essentiellement par les opérations d'ordre (solde des opérations d'ordre en fonctionnement 2018 : 421 727 €).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique : Le Compte Administratif pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe Très haut Débit, ci-annexé, est adopté.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe 1 : présentation par chapitre budgétaire

Budget Principal

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018	Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018		
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	77 389,24	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 542 946,04	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	37 645,45				
21	Immobilisations corporelles	35 040,04	7 784,48				
23	Immobilisations en cours	2 312 931,00	912 386,87	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	5 025,00	5 023,84
	Total	2 547 971,04	1 035 206,04		Total	2 547 971,04	5 023,84
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018	Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018		
011	Charges à caractère général	617 555,00	336 311,26	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	650 000,00	365 603,58	70	Ventes produits fabriqués, prestations	474 616,00	430 229,29
65	Autres charges de gestion courants	6 010,00	29 600,31	74	Dotations, subventions et participations	590 000,00	589 998,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	75	Autre produit de gestion courante	640 000,00	640 000,00
67	Charges exceptionnelles	376 026,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	41,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 025,00	5 023,84	013	Atténuations de charges	0,00	2 805,75
	Total	1 704 616,00	736 538,99		Total	1 704 616,00	1 663 074,83

Budget Annexe

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018	Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018		
20	Immobilisations incorporelles	200 979,91	120 528,60	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	12 905 286,59	
23	Immobilisations en cours	1 929 306,68	376 447,35	13	Subventions d'investissement	2 725 000,00	2 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	13 500 000,00	2 601 646,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	43 418,00	43 418,00
13	Subventions d'investissement (remboursement)	0,00					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 395 441,00	465 145,00	021	Virement à la section d'investissement	1 352 023,00	0,00
	Total	17 025 727,59	3 563 766,95		Total	17 025 727,59	2 543 418,00
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018	Chapitre budgétaire	Budget 2018	CA 2018		
011	Charges à caractère général	316 200,00	83 558,19	70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	402 326,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	457 816,00	288 556,62	75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	11 086,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	1,43	77	Produits exceptionnels	371 026,00	0,00
67	Charges exceptionnelles						
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 418,00	43 418,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 395 441,00	465 145,00
023	Virement à la section d'investissement	1 352 023,00	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	Total	2 169 467,00	415 534,24		Total	2 169 467,00	878 557,32